

Le Petit Journal d'Aubillar

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - DECEMBRE 2014 N° 25



Le Maire
et l'ensemble du conseil municipal
vous souhaitent de bonnes fêtes
de fin d'année

La fin de l'année approche, vos élus clôturent les dossiers mis en chantier en 2014. L'atelier municipal ouvrira dans les délais en mars 2015.

Notre halle aux grains dispose maintenant d'une mise en lumière aux normes et à la hauteur d'un tel monument.

En 2015, comme annoncé au mois d'octobre, nous lancerons les travaux de requalification des Boulevard de Pintois et de la Papayette. Ce sera le chantier le plus important de l'année. Les riverains y seront bien entendu associés.

L'année 2015 verra également le lancement des travaux de l'Office de Tourisme Intercommunal dans les anciens bâtiments de l'IME. Réjouissons-nous du choix unanime des élus de la Communauté de Communes des 2 Rives (CC2R), pour implanter à Auvillar cet outil de développement touristique majeur. L'ensemble des bâtiments verra à terme la réalisation de ce qui sera le pôle patrimonial et culturel de la CC2R. C'est là aussi un chantier d'envergure qui va permettre de redonner vie à un quartier historique jusque là déserté.

Auvillar se doit de devenir le phare touristique mais aussi culturel de notre territoire.

Nous entrons maintenant dans la traditionnelle période de Noël. Un temps de repos bien mérité et de moments privilégiés à partager en famille. Noël est synonyme de cadeaux mais aussi de solidarité. Aussi permettez-moi de vous associer à la pensée que j'exprime pour ces Auvillaraises et Auvillaraïses qui, souvent éloignés de leur famille par la maladie, profiterons moins de cette période de fêtes.

Au nom de l'ensemble du conseil municipal je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Nous vous donnons rendez-vous **le samedi 17 Janvier 2015 à 11H00** à la salle des fêtes pour la traditionnelle cérémonie des voeux.

Olivier Renaud



CONSEIL MUNICIPAL 28 OCTOBRE 2014

Absents :

M. Laurent COSTARRAMOUNE a donné délégation à Mme Isabelle GELDHOF

M. Michel DELRIEU

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE AVEC LE CABINET D'AVOCATS CGCB & Associés, EN VUE D'UNE ASSISTANCE JURIDIQUE PENDANT L'ENQUETE PUBLIQUE LGV-GPSO :

Le CM décide à l'unanimité :

De confier au Cabinet d'avocats CGCB & Associés de BORDEAUX la rédaction d'un mémoire d'observations précis et étayés juridiquement à déposer auprès de la commission d'enquête.

Le coût de cette assistance s'élève à 600 €.

De prendre en charge l'organisation d'entretiens individuels d'information juridique générale avec ce même cabinet à l'attention des administrés directement impactés, afin de les assister dans la rédaction d'observations auprès de la commission d'enquête.

Le coût s'élève à 60€/par rendez-vous.

SUBVENTION AU CLUB DE FOOT :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, attribue à l'U.S.A. football une subvention de 5 700 € au titre de la subvention de fonctionnement 2014.

Afin de débiter la saison dans de bonnes conditions une quinzaine de membres du club a effectué à titre bénévole divers travaux d'entretien. Le Conseil Municipal remercie les membres du club pour la qualité du travail effectué et décide de leur allouer 1 300 € supplémentaires pour le remboursement de la peinture.

ECHANGE DE PARCELLE DE TERRE COMMUNE/CONSEIL GENERAL :

Pour des raisons pratiques et pour une meilleure gestion de l'espace liés à l'implantation du futur atelier municipal, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager auprès du Conseil Général une démarche visant à échanger gratuitement la parcelle A 932 contre une parcelle de même contenance située à proximité. (ancienne lagune).

CONSEIL MUNICIPAL 05 DECEMBRE 2014

ABSENT : néant

INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR :

Madame Marie-Claude ABENIA, comptable du trésor, accepte de fournir à la commune des prestations de conseil et d'assistance budgétaire, économique, financière et comptable.

Vu la qualité de son travail le Conseil Municipal décide de lui allouer une indemnité de conseil au taux 100%.

RECouvreMENT DE L'ASSAINISSEMENT TRANSFERT DU SYNDICAT DES EAUX VMP AU SYNDICAT DES EAUX DUNES-DONZAC

A compter du 1er janvier 2015 le Conseil Municipal décide de confier la facturation et le recouvrement de la taxe d'assainissement au syndicat des eaux de DUNES-DONZAC.

CIMETIERE - REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON :

La procédure de reprise de concessions engagée le 27 juin 2011 arrive à son terme.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune trente concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues

à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon.

Les demandes en cours pourront enfin être satisfaites.

AFFAIRE VERDIER :

Par arrêté en date du 10 novembre 2008 la commune a été amenée à engager une procédure de péril imminent concernant un bien appartenant aux héritiers de Monsieur Joseph VERDIER, sis 11 Rue de la Sauvetat, cadastré sous le N°371.

Aucune suite n'ayant été donnée à cet arrêté par les indivisaires la commune a dû conformément à la réglementation en vigueur, se substituer à eux et à ce titre engager les travaux de consolidation demandés par l'expert en 2009 dont le montant s'est élevé à 27 615 €.

Le dossier est enfin complet pour transmission à l'avocat du trésor public en vue d'une vente immobilière.

ENQUÊTE PUBLIQUE L.G.V. :

Conformément au souhait émis par le Conseil Municipal, Maître Nicolas BECQUEVORT du Cabinet d'Avocats C.G.C.B. & Associés de BORDEAUX a rédigé le mémoire d'observations destiné à la commission d'enquête.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport présenté.

CHOIX D'UN LOGO POUR LA COMMUNE :

Après examen des différentes propositions, celle de M. Bruno RIBOULOT, calligraphe à AUVILLAR, est retenue.

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES

Le Premier ministre vient d'indiquer que les prochaines élections départementales se dérouleront les 22 et 29 mars 2015



Eclairage public : des économies importantes à réaliser

Dans le cadre de la convention passée en 2012 avec le Syndicat Départemental d'Énergie pour maîtriser la consommation d'électricité de la commune, une profonde modernisation de l'éclairage public est nécessaire. Entre octobre 2013 et septembre 2014, la dépense d'éclairage public s'élève à 24000€ ce qui représente 37% de la dépense totale en électricité de la commune. C'est beaucoup trop en comparaison avec des communes de taille équivalente.

Optimisation des commandes d'allumage

L'éclairage public comprend 317 foyers lumineux commandés par 10 postes d'alimentation répartis sur le territoire. Chaque poste est équipé d'une commande d'allumage crépusculaire (cellule). Il n'est pas rare de voir des secteurs du village allumés alors que l'éclairage est suffisant (temps couvert, matin ou soir)

Afin d'optimiser les temps de fonctionnement de l'éclairage public, il convient de remplacer ces matériels, par 10 horloges astronomiques qui permettront de gérer l'allumage en fonction de l'heure et non de la luminosité. Ces équipements sont programmés en usine, changent l'heure d'été et d'hiver, mais peuvent être aussi programmés « manuellement ». Nous prévoyons l'installation de ces équipements pour le début 2015.

Remplacement des ballons fluorescents

Dès 2015, les ballons fluorescents seront interdits à la vente. Ils devront être remplacés par des matériels à sodium haute pression (SHP). La commune possède actuellement 35 ballons de ce type (lotissements EDF et communal, squash, chemin neuf, chemin de Salut). Nous engagerons progressivement ces remplacements au cours de l'année 2015. A noter que les mâts pourront être conservés, mais qu'il convient de changer les lampes et les boules.

Les 4 halogènes de 75W de la tour de l'horloge seront remplacés par des projecteurs à LEDS.

Pour rappel, la halle aux grains, ainsi que les cornières de la place sont maintenant équipées de matériels « basse consommation » à LEDS.

Isolation des bâtiments communaux

Après les importants travaux d'isolation réalisés à la salle de fêtes en 2013, le bâtiment de la mairie a été, à son tour, courant novembre, isolé par les combles avec l'injection de ouate de cellulose. Un programme de remplacement des fenêtres des deux logements communaux au-dessus de l'école est engagé.

L'accueil de la mairie sera réhabilité et modernisé, en incluant le remplacement des baies vitrées actuelles, par du double vitrage normalisé.

D'autres travaux de modernisation et d'isolation des bâtiments seront encore nécessaires et seront programmés selon les disponibilités budgétaires.

A noter que ces travaux d'isolation ouvrent droit aux certificats d'économie d'énergie

Ces travaux qui vont dans le sens de la maîtrise de nos dépenses, mais aussi concourent au bien être de tous, sont dans la feuille de route que le conseil municipal dans son ensemble s'est fixée pour la mandature 2014/2020.

ACTE DE BRAVOURE

Mardi 25 novembre 2014, vers 21h00, un incendie se déclare dans la maison de Mme Bodoira. Cette dernière réussit à ouvrir sa fenêtre et à sortir dans la cour. Non loin de là, trois jeunes du centre éducatif de l'IME, Fabien, Vincent et Maéla, qui discutaient dans la ruelle à côté de leur dortoir, entendent une personne appeler à l'aide. Ils craignent qu'il ne s'agisse d'une agression, et c'est avec une certaine inquiétude qu'ils se dirigent vers le lieu d'où proviennent les appels. Ils parviennent à la rue des écoles et découvrent la maison de Mme Bodoira avec une importante fumée qui s'échappe des fenêtres.

Le portail étant fermé à clé, ils le défoncent à coup de pied pour faire sortir la victime de la cour. Ils ont eu la présence d'esprit de lui demander s'il y avait d'autres personnes dans la maison et ont appelé les pompiers. Les plus proches voisins, Patricia et Christian, et ensuite Serge, sont venus à la rescousse et se sont admirablement bien occupés de Mme Bodoira et ont fait prévenir sa famille. Mme Bodoira est indemne, et ces trois jeunes sont devenus des héros dans leur établissement, mais aussi dans le village, à tel point que notre correspondante locale de La Dépêche a été sollicitée pour organiser une interview, en présence de la fille de Mme Bodoira et Mr Pierre VANDERRUSTEN, Directeur de l'IME l'Orangerie d'Auvillar (sur la photo : entre Vincent et Maéla). Ce dernier est très fier du comportement de ses protégés, et a tenu à rappeler que les jeunes de l'IME ont leur place dans notre société, et qu'ils viennent de le prouver de la plus belle des manières. Pour suivre les actualités de l'IME d'Auvillar, voici l'adresse de son blog : <http://orangerieblog.blogspot.fr/>



ALLO PHARMACIE

Ce qu'il faut savoir sur les services de garde et d'urgence pharmaceutiques.

Les gardes du DIMANCHE et des JOURS FERIES :

Un service de garde est organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans un secteur déterminé.

Les urgences de NUIT : Un service d'Urgences est organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par les officines.

L'organisation des services de garde et d'urgence : Les services d'astreinte sont réglés par les organisations représentatives de la profession dans le département (article L5125-22 du code de la santé publique).

La pratique des services de garde et d'urgence : Pour bénéficier d'une délivrance pharmaceutique en période de garde ou d'urgence il vous sera demandé de disposer d'une ordonnance médicale et de votre carte Vitale.

Pendant son astreinte de garde ou d'urgence, l'officine peut rester ouverte au public ou bien, pour des raisons de sécurité, la pharmacie peut fermer ses portes. Dans ce dernier cas elle doit pouvoir être alertée par une sonnette devant sa porte ou encore elle doit pouvoir être jointe par appel téléphonique.

Dans certains secteurs l'ouverture des officines ne peut être obtenue que sur demande préalable auprès du commissariat de police ou de la gendarmerie ainsi que sur appel du service national d'urgence le 15

Dans tous les cas, les collectivités locales sont informées des services de garde et d'urgence mis en place.

Comment trouver les pharmacies en dehors des jours et des heures ouverts ?

Vous pouvez consulter l'affichage du service de garde sur la vitrine des pharmacies ou bien vous adresser à la mairie, au commissariat ou au SAMU, ces services disposent d'informations que leurs communiquent les syndicats professionnels départementaux.

Dans de nombreux départements vous disposez également d'un N° audiotel à 4 chiffres, le 3237, qui recherche automatiquement les pharmacies les plus proches de votre lieu d'appel en fonction de l'heure à laquelle vous comptez vous rendre à la pharmacie. Ce service audiotel est payant (34 centimes la minute) mais il s'agit d'un dispositif privé destiné à disposer n'importe où d'une information à jour en temps réel.

Le site 3237.fr vous permet également une recherche par internet dans les mêmes conditions de sécurité et de confidentialité que le N° audiotel. Cependant si pour des raisons de sécurité la pharmacie exerce son astreinte à volets fermés il sera néanmoins nécessaire d'appeler le N° audiotel 3237 ou d'aller au commissariat.



Malade la nuit, le week-end ou un jour férié ?



A partir de 20h et toutes les nuits, week-ends et jours fériés, un médecin vous écoute, pour apporter une réponse médicale adaptée à votre besoin : un conseil médical, un rendez-vous avec un médecin de garde, ou l'orientation vers un service d'urgence.

Si une vie est en danger, aucune hésitation : contactez tout de suite le **15** (SAMU)

(*) Coût d'un appel local depuis un poste fixe.

En Midi-Pyrénées,
il y a toujours un médecin à votre écoute.
C'est ça la permanence des soins.

LES AMIS DES CHATS

L'association *Les amis des chats* agit chaque année dans votre commune afin d'améliorer la santé et le bien-être de centaines de chats errants ou libres et de chats de compagnie et, également, afin d'améliorer l'environnement des habitants, par le contrôle de la population féline.

Le programme pour les chats errants consiste à les attraper avec l'aide des villageois pour les faire stériliser et les relâcher au même endroit. Cela permet ainsi de conserver une population de chats présente mais contrôlée. Si vous avez besoin d'aide pour faire stériliser des chats libres, complétez le formulaire de Demande de programme « piéger - stériliser - relâcher » pour les chats libres, téléchargeable sur le site Internet.

L'association fournit également une aide aux propriétaires de chats qui veulent les faire stériliser, mais qui peuvent avoir du mal à en assumer le coût. Afin que l'association puisse vous aider, complétez le formulaire de Demande de Bon de stérilisation, téléchargeable sur le site Internet.

Enfin, l'association encourage la stérilisation des chats grâce à des initiatives éducatives comme des dépliants et le court-métrage diffusé en 2014 par Quercimages, sur YouTube et depuis notre site Internet et profil Facebook.

Pourquoi faire stériliser votre chat de compagnie ou un chat errant ?

- Moins de chatons abandonnés
- Moins de risque de tumeurs mammaires et d'infections utérines
- Pas de portée non désirée
- Moins de marquage urinaire
- Moins de bagarres et de transmission des maladies graves voire mortelles pour les chats

Un chat plus câlin qui reste à la maison.



Pour tous renseignements sur les actions de l'association *Les amis des chats*, consultez le site Internet : www.les-amis-des-chats.com.

Vous pouvez contacter l'association

par courriel : secretaire@les-amis-des-chats.com par courrier : Les amis des chats, Le Bourg, 82150 Roquecor (Merci de noter que l'association ne prend pas des appels téléphoniques).

LES LINGETTES



Les lingettes : Un fléau pour les stations d'épuration

Le Service d'Aide au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux de Tarn et Garonne (SATESE) apporte un soutien technique depuis de nombreuses années pour nous aider à améliorer le fonctionnement de notre station d'épuration. Dans ce cadre, des visites techniques sont effectuées sur les installations et il est noté dans les eaux usées la présence de plus en plus importante de déchets divers notamment des lingettes, qui **posent de graves problèmes d'exploitation** (blocage des grilles, bouchage des pompes et autres matériels électromagnétiques, augmentation des déchets à évacuer).

Contrairement à ce qu'on pense les lingettes ne se décomposent pas totalement et occasionnent des dégâts souvent irréversibles aux matériels. Des coûts de maintenance, supportés par nous tous, pourraient être évités, si les lingettes étaient jetées à la poubelle.

Vous trouverez ci-dessous un lien qui présente de façon humoristique ce problème récurrent intitulé : « Les déchets et l'assainissement-Peut-on tout jeter dans le « tout-à-l'égout » ? »

<https://www.youtube.com/watch?v=cIlvMaAGJ7A&list=PLmXqLK8hoAF7WGXbthwKlyQn8rOfgCWkm&index=1>

Alors les lingettes, à la poubelle, pas dans les toilettes !

Jetons moins, Trions plus !

Trions nos armoires

Chaussures ou vêtements trop petits, démodés, assez vus ? Vous ne les portez plus ? Ne les laissez pas s'entasser dans vos armoires et surtout ne les jetez pas à la poubelle ! Ils peuvent créer des emplois et, portés par d'autres ou recyclés, commencer une deuxième vie solidaire.

Alors n'hésitez plus, utilisez le sac distribué avec votre journal du tri et rendez-vous dans les 34 bornes du Relais.



Trinquons durable !

Pour des manifestations plus propres et pauvres en déchets, pensez aux gobelets réutilisables. Ils sont proposés au tarif de 0,03 € par verre avec lavage par le SMEEOM compris. Pour les verres non restitués, un montant de 0,40 € vous sera demandé.

Je cuisine, tu compostes, nous réduisons nos déchets.....

Réduire ses déchets à transporter et à enfouir, limiter les mauvaises odeurs de sa poubelle, produire un amendement organique 100% naturel pour ses plantations, diminuer ses trajets à la déchèterie... le tout en 1 seule opération ! Lancez-vous, à vos marques, prêt ? **Compostez !**



100 % recyclable et à l'infini, qui dit mieux ?

Un geste simple mais efficace alors ne vous trompez pas : déposez vos bouteilles, pots et bocaux en verre (sans couvercle, ni bouchon) dans la colonne la plus proche de chez vous



Le Président du SMEEOM, les membres de son comité syndical et le personnel vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année sous le signe du durable et du recyclable !

SMEEOM de la Moyenne Garonne : 05 63 29 09 97 ou smeeom-moyennegaronne@info82.com





Obligation d'installer des détecteurs de fumée dans les logements

La loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 rend obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans les lieux d'habitation. Au plus tard le 8 mars 2015, tous les logements devront être équipés d'au moins un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF). Des mesures de sécurité contre l'incendie doivent également, avant cette même date, être mises en œuvre dans les parties communes des immeubles à usage d'habitation (consignes d'évacuation, etc.).

Installation et entretien du détecteur

Qui doit installer et entretenir le détecteur ? (CCH : L.129-8 et R.129-13 / arrêté du 5.2.13 : art. 1er)

Jusqu'à la loi ALUR du 24 mars 2014, l'obligation d'installation du détecteur de fumée incombait à l'occupant, que celui-ci soit locataire, propriétaire ou occupant à titre gratuit. Toutefois, elle incombait au propriétaire non occupant, notamment, pour les locations saisonnières, les foyers, les logements de fonction et les locations meublées.

La loi ALUR a mis à la charge du propriétaire-bailleur l'obligation d'installer un détecteur normalisé. Lors d'une mise en location, le propriétaire-bailleur doit s'assurer du bon fonctionnement du détecteur lors de l'établissement de l'état des lieux d'entrée.

En cours de bail, il revient au locataire de veiller à l'entretien et au bon fonctionnement du dispositif. Il doit, notamment, remplacer les piles et tester régulièrement l'appareil. Si nécessaire, il doit remplacer le détecteur. En revanche, s'il s'agit d'une location saisonnière, d'un foyer, d'un logement de fonction ou d'une location meublée, cette obligation d'entretien incombe au propriétaire-bailleur.

Pour les logements occupés par un locataire au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1er de la loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation, l'obligation d'installation faite au propriétaire est satisfaite par la fourniture d'un détecteur à son locataire ou, s'il le souhaite, par le remboursement au locataire de l'achat du détecteur.

Un détecteur de fumée devrait coûter entre 15 et 20 euros, pour une durée de vie moyenne de dix ans.

Où installer le détecteur ?

Au moins un détecteur de fumée doit être installé dans les parties privatives des bâtiments d'habitation, de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres (couloir, palier).

Cet emplacement permet d'avertir les occupants si l'incendie se produit pendant leur sommeil. Par ailleurs, même si l'obligation d'installation ne vise qu'un seul détecteur par logement, il est conseillé d'en installer au moins un par étage (y compris au sous-sol).

Le détecteur doit être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur. L'installation dans les cuisines et salles de bains n'est pas recommandée car les fumées de cuisson et la vapeur d'eau peuvent provoquer des déclenchements d'alarme intempestifs.

Quels détecteurs installer ?

Norme européenne et interdiction des détecteurs à ionisation (arrêté du 24.4.06 : art. 1 ; arrêté du 5.2.13 : art. 3 et 4)

Les détecteurs de fumée installés dans le logement doivent être munis du marquage CE et être conformes à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

Par ailleurs, les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits (code de la santé publique : R.1333-2).

DÉTECTEURS DE FUMÉE (SUITE)



Alimentation (CCH : R.129-12 / arrêté du 5.2.13 : art. 1 et 2)

Le détecteur est alimenté par piles ou fonctionne à partir de l'alimentation électrique du logement, sous réserve dans ce cas qu'il soit équipé d'une alimentation de secours susceptible de prendre le relais en cas de dysfonctionnement électrique.

Le détecteur doit :

comporter un indicateur de mise sous tension ;

être alimenté par piles, batteries incorporées ou sur secteur (dans le cas où la batterie est remplaçable par l'utilisateur, sa durée minimale de fonctionnement est de un an) ;

comporter un signal visuel, mécanique ou sonore, indépendant d'une source d'alimentation, indiquant l'absence de batteries ou piles.

Signal sonore (CCH : R.129-12 / arrêté du 5.2.13 : art. 2)

L'appareil doit détecter les fumées émises dès le début d'un incendie et émettre immédiatement un signal sonore suffisant permettant de réveiller une personne endormie.

Il doit émettre :

un signal d'alarme d'un niveau sonore d'au moins 85 décibels A (dB A) mesurés à 3 mètres de distance ;

un signal de défaut sonore, différent de la tonalité de l'alarme, signalant la perte de capacité d'alimentation du détecteur.

Informations de l'utilisateur sur les caractéristiques du détecteur (arrêté du 5.2.13 : art. 2)

Le détecteur doit comporter les informations suivantes, marquées de manière indélébile :

nom ou marque et adresse du fabricant ou du fournisseur ;

le numéro et la date de la norme à laquelle se conforme le détecteur ;

la date de fabrication ou le numéro du lot ;

le type de batterie à utiliser.

Il doit également disposer d'informations fournies avec le détecteur, comprenant le mode d'emploi pour l'installation, l'entretien et le contrôle du détecteur, particulièrement les instructions concernant les éléments devant être régulièrement remplacés.

Notification de l'installation à l'assureur incendie

Comment en informer son assureur ? (CCH : L.129-8 et R.129-15)

L'occupant du logement ou le propriétaire ou l'organisme exerçant les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale, devra notifier cette installation par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie.

Les informations devant figurer dans cette attestation sont précisées par l'arrêté du 5 février 2013 (art. 8 et annexe 2).

Quelles conséquences sur la cotisation d'assurance ? (code des assurances : L.122-9)

L'assureur pourra prévoir une minoration de la prime ou de la cotisation d'assurance incendie lorsqu'il sera établi que l'assuré a installé et entretenu un détecteur de fumée. En revanche, il ne pourra refuser d'assurer le logement au motif que l'assuré n'a pas installé de détecteur de fumée.

C'EST LA VIE

DECES

BOURGAUX Arlette le 24/10/14 à AUVILLAR

FALC Philippe le 15/11/14 à AGEN

NAISSANCES

HARENDARCZYK Gabriel le 09/11/14 AGEN

BERNARD Mathilde le 21/11/14 AGEN

ESTELLE VILLANOVA Olivia le 25/11/14 AGEN

Des services de proximité
POUR TOUS

Des formations adaptées à vos besoins

Des réponses à vos attentes
EMPLOI CONSEIL



NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES



- Communauté de Communes des Deux Rives et Centre Intercommunal d'Action Sociale
- Conseil Général : DSD et Pôle Centre Médico Social
- Conseil Régional Midi-Pyrénées : Bureau Territorial 82, ARDESI, Réseau "Pyramide"
 - EUROPE (PSE, FEDER)
 - Caisse des Dépôts
 - DIRECCTE (L'1 82)
- Pôle Emploi
 - Mission locale pour l'insertion des jeunes
- CRJ, BIJ, et DDJ5
- EREF Midi-Pyrénées
- ADIAD - EPSR - Cap Emploi 82
 - Inspection Académique et organismes de formation
 - Collège Jean Rostand et LP Jean Baylet de Valence d'Agén
- Employeurs locaux (collectivités, associations, entreprises du secteur marchand, particuliers...)
- Chambres Consulaires
 - AC2R

Maison de l'Emploi de la Formation et de l'Internet des Deux Rives

Maison de l'Emploi de la Formation et de l'Internet
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Vous êtes :

- Salarié
- Chef d'entreprise
- Employeur
- Jeune
- Retraité
- Demandeur d'emploi



www.mefi-2rives.fr
29 Avenue Jean Baylet BP 2
82400 Valence d'Agén

Des réponses concrètes
Une équipe active
Une organisation en 5 pôles complémentaires

PÔLE ACCUEIL CENTRE DE RESSOURCES

- Accueil, orientation
- Information, documentation : métiers, social, économie
- Affichage journalier d'offres d'emploi et de formation
- Point Information Jeunesse : culture, loisirs, spectacles...

PÔLE FORMATION

- Formation professionnelle à distance : Réseau Pyramide, tous domaines de compétences
- Ateliers Cyber-base : initiation et perfectionnement Bureautique et Internet
- Formations individuelles ou collectives
- Assistance informatique aux équipes enseignantes

PÔLE SERVICE

- Aide pour les démarches administratives des associations (emplois, statuts) et la réalisation de documents
- Formations individualisées ou collectives : recherche de formateurs, organisation matérielle
- Permanence hebdomadaire des partenaires : Mission Locale, ADIAD/Cap Emploi...
- Mise à disposition de salles pour séminaires (35/40 pers.), formations, équipement pour visioconférence
- Libre accès Internet : Cyber-base Point Information Jeunesse

PÔLE CONSEIL

- Aide à la réalisation de projets professionnels
- Parcours de formation
- Accompagnement vers l'emploi : Techniques de recherches
- Elaboration et valorisation des CV...
- Relais et aide à la création d'entreprises
- Informations sur le Droit du Travail

PÔLE EMPLOI

- Dépôt et traitement des offres et demandes d'emploi
- Préselection et aide au recrutement
- Mise à disposition de personnel à titre onéreux : réseau de 250 employeurs
- Accompagnement socio-professionnel individualisé en vue de favoriser l'intégration durable

L'année 2014 de l'association Les Plus Beaux Villages de France

Qualité, Notoriété, Développement sont depuis la création de l'association les 3 axes de sa stratégie. Préserver et valoriser le patrimoine des communes membres pour accroître leur notoriété et susciter ainsi leur développement économique. Une triple ambition portée par les travaux de 3 Commissions techniques et partagée aujourd'hui par 157 villages.

En cette fin d'année 2014, un premier bilan peut être dressé à l'issue des réunions de la Commission Qualité des 26 et 27 septembre 2014 à Lauzerte (Tarn-et-Garonne) et des Commissions Développement et Notoriété ainsi que du Bureau qui se sont déroulées du 23 au 25 octobre 2014 à Pérouges (Ain).

Suite aux élections municipales 2014, qui ont renouvelé 37% des maires des Plus Beaux Villages de France, l'association a procédé à l'élection, pour 6 ans, de l'ensemble de ses instances (Conseil d'Administration, Bureau et Commissions).

Qualité

En 2014, 14 villages ont été (ré)examinés par la Commission Qualité. Parmi eux, 3 ont vu leur classement maintenu sans réserve particulière, 10 ont été maintenus avec réserves et 1 village a fait l'objet d'une décision de déclassement potentiel.

Parmi les 5 candidatures de villages présentées à la Commission, seule 1 commune a fait l'objet d'une décision de classement (avec réserves) : Navarrenx, dans les Pyrénées-Atlantiques, portant le nombre de villages classés à 157.

Commission notoriété

En matière de promotion via les éditions papier, l'année 2014 a été marquée par la mise en liquidation judiciaire de Sélection du Reader's Digest, partenaire de l'association depuis plus de 25 ans, au moment de la finalisation du guide 2014. L'association vient de conclure un accord avec la société Art Gallery, reprenneur de Sélection du Reader's Digest, afin de publier le guide 2014 en janvier 2015 (N.B. : la durée habituelle d'une édition est de deux ans ; le guide 2014 sera donc encore d'actualité).

Sur le plan de la communication médiatique, l'année 2014 a été marquée par des retombées très importantes, en particulier sur le plan national : France 2 (JT de 20H), TF1 (JT 20H et 13H), Marie France (site Internet du magazine), Valeurs Actuelles photo du village de Navarrenx)... Sur le plan international, on note l'intérêt croissant des media japonais (Tokyo Broadcasting System, magazine Bon Voyage-Air France...) et la mise en avant régulière de Plus Beaux Villages de France dans le magazine France Magazine diffusé en Grande Bretagne et aux Etats-Unis.

Avec 1 064 506 visiteurs uniques au 30 septembre 2014, le site Internet www.lesplusbeauxvillagesdefrance.org enregistre une fréquentation toujours élevée malgré une très légère baisse par rapport à la même période en 2013 (1 066 441 visiteurs uniques).

A noter que le site de l'association n'a connu que deux versions dont la dernière date de 2009. Le principe de création d'un nouveau site à l'horizon 2016 a été adopté en Commission Notoriété et validé par le Bureau réunis fin octobre à Pérouges.

Au 30 septembre 2014, la page officielle de l'association sur le site communautaire Facebook comptait plus de 14 000 « fans », soit une augmentation de plus de 40% par rapport à l'année 2013 complète.

Un règlement d'usage de la marque « Les Plus Beaux Villages de France » a été soumis en Commission Notoriété et validé par le Bureau réunis fin octobre à Pérouges.

Commission développement

L'atelier technique organisé en amont de l'Assemblée générale 2014 à Eguisheim (Haut-Rhin) sur le thème « L'accueil des camping-cars dans les Plus Beaux Villages de France, une aubaine ou un désagrément ? » a rassemblé avec succès près de 80 participants.

Grâce au récent partenariat avec l'Institut National des Métiers d'Art et l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers, Les Plus Beaux Villages de France sont associés aux Journées Européennes des Métiers d'Art organisées du 4 au 6 avril 2014.

39 villages de 14 régions différentes y ont activement participé avec 150 ateliers ouverts et 16 manifestations organisées. Ces initiatives ont ainsi été mises en avant dans la promotion réalisée par l'INMA ainsi que via les supports de communication de l'association (Site Internet, newsletter, page Facebook et réalisation d'un dossier de presse spécifique).

L'édition 2014 du Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France à Rodemack (Moselle) a été maintenue malgré de lourds travaux de fouilles archéologiques à la citadelle et a tout de même accueilli environ 1 800 visiteurs sur l'ensemble du week-end des 12-13 avril.

Les 14 villages réexpertisés ont fait l'objet, en plus d'un réexamen de leur qualité, d'une expertise sur leur développement économique prenant en compte des indicateurs en matière de géographie humaine (situation, évolution et répartition de la population...), d'économie (activités présentes sur la commune, stratégie de développement...), de mise en valeur et d'animation du patrimoine (accueil et activités liées au tourisme et au patrimoine) et de valorisation de la marque (présence du logo sur les supports de communication, participation aux ventes de produits sous marque).

L'association démarre, dès cette fin d'année, la projet de « place de marché » des Plus Beaux Villages de France dont l'objectif est de proposer sur un site Internet unique, l'offre touristique des Plus Beaux Villages de France et la réservation de séjours sur mesure et en temps réel.

Auvillar dans l'association des Plus Beaux Villages de France.

Pour rappel, suite aux dernières élections municipales, Gilles Compagnat est le délégué représentant Auvillar dans les instances de l'association. Il est membre de la commission développement. Mélanie Dial est suppléante (cf : pja23)

Entre le printemps et l'été 2015, Auvillar fera partie des villages réexpertisés. 27 critères seront examinés selon la charte qualité de l'association.

Auvillar est classé parmi les Plus Beaux Villages de France depuis 1999.

La municipalité mettra tout en œuvre pour réussir cet examen de passage.

Mais seuls nous ne pourrions rien !

C'est donc collectivement que nous devons donner une image positive de notre cité. Particulièrement sur la partie valorisation du patrimoine, l'accueil des touristes, le fleurissement, mais aussi sur la qualité des abords du village.

Nous reparlerons de tout cela dès que nous aurons les dates de l'expertise.

FAÏENCE

François Ducros crée la première fabrique de faïence à Auvillar en 1750. Il réussit à attirer le meilleur peintre en faïence du sud-ouest à Auvillar, Mathieu Rigal, ainsi que de très bons céramistes, et la production auvillaraise va devenir très importante et va s'exporter très loin.

Plusieurs fabricants vont suivre la voie ouverte par Ducros et Auvillar deviendra l'un des plus importants centres faïenciers du sud-ouest. Cette pièce exceptionnelle, exposée au musée d'Auvillar, date de 1780 environ. C'est une bassine, qui a été commandée à François Ducros, par un certain Diché, et réalisée par Mathieu Rigal, au sommet de son art.



INEDIT ET INSOLITE ...

Las cabanas de nòste País del Brulhés.

Le talent, la passion, le soin et le temps passé dans les vignes se manifestent par une affiliation particulière aux lieux, aux traditions, à la culture de notre Occitanie. C'est pour cela que les viticulteurs du Brulhois souhaitent mettre en valeur et préserver un témoin muet de notre histoire, un héritage fragile à transmettre, l'empreinte des pratiques traditionnelles, un atout, une richesse, nos « cabanes de vignes »

Si vous aussi vous connaissez quelques anecdotes que ces « gabinelles » protègent secrètement,
Si vous faites partie des « Mémoires » de nos villages,
Si vous avez envie de contribuer à la sauvegarde de notre patrimoine, à la transmission de votre savoir faire et de nos coutumes,

Contactez moi...Honorine BURGALASSE 06 33 34 20 52

Un ostalòt dens una vinha, una hemna a l'ostal n'i a tant que cal

Association Renaissance du Brulhois - Place des Martyrs - 82 340 DUNES



MARCHÉ POTIER

Tombola « votez pour votre stand préféré »

1er PRIX : CHATELIN Pascale - MONTBRUN BOCAGE

Faïence blanche

Gagnante : WACTER Jean-Michel - 47300 PUJOL

2ème PRIX : ZAMBEAUX Eric - SETE

Terre enfumée

Gagnante : RICARD Françoise
87570 RILHAC RANCON

3ème PRIX :

MUELLEBAUER Eva - WEIBERSBRUNN Allemagne

Grès décoré - Gagnante : NOLET Dominique - 33650 SAUCATS

4ème PRIX : MORELLINI Alain - DES MELOIZES Nicole DUNES

Terre vernissée - Gagnante : FAVAREL Odette - B2200 MOISSAC



NOËL DES AÎNÉES

La municipalité a invité les habitants de la commune, âgés de 65 ans et plus au traditionnel "goûter des Aînés" qui s'est déroulé le samedi 6 décembre, à la salle des fêtes. Ce goûter est l'occasion de retrouvailles, mais c'est surtout un moment convivial où danse et bonne humeur sont au rendez-vous.

A l'issue de cet après-midi, un colis gourmand a été remis à chacun, ainsi qu'une rose aux dames.

Bonnes fêtes à nos aînés !



MARCHÉ DU GOÛT

Le « marché du goût » de la Halle aux Grains

Le dernier dimanche d'octobre, comme chaque année, le marché du goût a animé la place de la Halle sous un soleil radieux. Les bénévoles habituels étaient au rendez-vous dès la première heure, en particulier Pierrot Marchesi et Roger Delécole pour préparer les 50 kg de châtaignes avant qu'elles ne soient passées dans le grilloir prêté par Alain Escudier. Dès 11h, la dégustation des excellents produits du marché a pu débuter avec le vin nouveau. Nous avons profité de cette manifestation pour remettre les lots aux trente-quatre gagnants dont six d'Auvillar, du quiz du « forum des assos » de début octobre à Valence. Onze associations d'Auvillar avaient contribué pour offrir un lot allant du bon d'achat dans des commerces d'Auvillar en majorité et aux marchés de la cité, à une entrée dans une manifestation ou un musée, une canne à pêche, une semaine d'initiation à la poterie et enfin une bouteille de vin du Domaine de Thermes. Une tombola a aussi été organisée avec en lots, quinze bons d'achat d'une valeur de quinze euros chacun auprès des exposants du marché pour clôturer cette matinée qui attire beaucoup de monde comme à l'accoutumée.



90 PRINTEMPS

Mme Anne Marie GAULTIER a fêté, le 2 novembre 2014, ses 90 ans... autour d'un repas au restaurant, entourée d'une partie de sa famille.

Toulousaine de naissance, elle est revenue, dès sa retraite de l'enseignement privé, dans son village de cœur où elle passait ses vacances avec ses parents dans la maison familiale (famille Chatagnié). Impliquée dans la vie de la cité depuis maintenant 30 ans, elle a, notamment, participé à la constitution de l'actuel musée d'Auvillar, en rassemblant chaque pièce.

Aujourd'hui, adhérente au Club des Aînés où elle a été vice-présidente, Anne Marie coule des jours heureux à Auvillar, un village qu'elle a vu évoluer au fil du temps et qui lui a apporté un magnifique cadre de vie.

Nous lui souhaitons de conserver encore longtemps sa joie de vivre.



DÉCORATEURS EN HERBE

Les élèves de l'école maternelle, comme chaque année, participent à la décoration du barnum installé sur la place de la halle, pour le marché de Noël. Cette année, de magnifiques guirlandes ont été suspendues. Pour se réchauffer, un bon chocolat chaud préparé par Francine et Jackie leur a été offert dans les locaux de l'office de tourisme.



Le rôle du syndicat :

Le syndicat est administré par des élus des communes riveraines de l'Arratz, son Président est Monsieur DUPUY Jean, Maire de Saint-Antoine. Son territoire est composé des 13 communes allant de Gramont jusqu'à la Garonne

Le syndicat mixte du bassin aval de l'Arratz intervient depuis 2007 pour l'entretien de la végétation des berges de l'Arratz. Ces interventions consistent à maintenir la ripisylve (végétation) en équilibre par abattage des arbres morts ou trop penchés puis par la suppression des embâcles gênants afin d'améliorer la stabilité des berges et l'écoulement.

La ripisylve rempli de nombreuses autres fonctions comme l'ombrage qu'elle apporte sur le cours d'eau, le rôle de filtre ou l'habitat qu'elle procure aux espèces terrestres ou aquatiques.



Que devient le bois après les travaux ?

Une fois abattus, les arbres sont ébranchés et laissés sur la berge à disposition des propriétaires riverains qui doivent les retirer après le passage de l'entreprise. Les branches sont broyées sur place. Aujourd'hui trop de bois n'est pas récupéré et reste sur les berges après les travaux. Or, ce bois est un danger potentiel, en cas de grosse crue il peut être emporté par l'eau et venir créer de nouveaux embâcles en aval. C'est pourquoi il est important de retirer ce bois, et si vous êtes propriétaires et non intéressés, merci de contacter le technicien de rivière ou votre commune pour en faire profiter quelqu'un.

Un nouveau programme pluriannuel de gestion pour 2014-2018 :

Suite à l'étude hydromorphologique réalisée sur le bassin versant de l'Arratz, un programme d'actions cohérent répondant aux objectifs de qualité fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau a été validé en avril 2014 par le comité syndical.

Les principales actions de ce nouveau programme sont :

- Poursuivre l'entretien de la végétation des berges
- Faire des plantations d'arbres et arbustes sur les secteurs sans végétation
- Aménager des abreuvoirs pour le bétail pour éviter le piétinement des berges
- Communiquer sur les actions du syndicat
- Ré ouvrir certains méandres qui ont été coupés dans les années 1970

Cette dernière action, va permettre à l'Arratz de retrouver son lit d'origine et de lui apporter un peu plus de diversité en lui permettant de freiner son énergie en crue et limiter l'érosion du lit.

Une animation de découverte avec l'école de Mansonville :

Le syndicat et la fédération de pêche doivent mener une journée de découverte des milieux aquatiques au printemps 2015. Le but de cette journée est de faire découvrir aux élèves de l'école de Mansonville la richesse des bords de l'Arratz...

Pour tout renseignement sur les cours d'eau n'hésitez pas à prendre contact avec notre technicien-rivière, **Julien CACHARD au 06.11.72.69.77.**

Le Président du syndicat mixte
Jean DUPUY

ASSEMBLÉES GENERALES 2015

10 janvier	AG Auvillar en fête
15 janvier	AG Gaule auvillaraise à 20h30
16 janvier	AG ASCEAU
22 janvier	AG des Aînés à 14h30
30 janvier	AG Garoust
3 février	AG Amis du Vieil Auvillar
28 février	AG Office de Tourisme à 20h30

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2015

4 janvier	Coque des rois au marché dominical
22 février	LOTO des Aînés à 14h30
8 mars	Repas des Aînés
14 mars	Carnaval de l'APE
29 mars	Marché des couturières
5 avril	Marché de Pâques au marché dominical
15 avril	Ouverture galerie Nanie et Daniel en musique
3 mai	Vide-grenier sur la place du Château
14 au 17 mai	Les Bretons à Auvillar
31 mai	Fête des mères – Halle aux Grains
30/31 mai	Saint-Noé
30 mai :	Repas gourmand soirée sous la Halle
5 juin	Kermesse et Spectacle des écoles
21 juin	Fête de la musique – Halle aux Grains
27 juin	Fête de la St-Jean au Port Concours de pétanque, bal, repas, lanternes
Juillet	Repas des chasseurs au Port à 12h00.
7 juillet	Tous en scène Concert à l'église à 20h45
10 et 11 juillet	Musique contemporaine Chapelle du Port – VCCAFrance concerts les 10 et 11 juillet
13 et 14 juillet	13/07 – 20h : buffet campagnard avec animation à Papayette – Brocante des professionnels
18 juillet	Les Tontons font leur cinéma– Place du Château
21 juillet	Théâtre en balade par l'Office de Tourisme
28 juillet	Théâtre en balade par l'Office de Tourisme
7 au 17 août	SFA 20ème Semaine Musicale Samedi Auvillar, sous la Halle 20h : Ouverture Vendredi Auvillar, Église St Pierre 21h : concert

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2015

4 août	Théâtre en balade par l'Office de Tourisme
9 août	38ème foire aux chiens
11 août	Théâtre en balade par l'Office de Tourisme
14/15 août	14 août - soirée disco au Port 15 août - 9h : concours de pêche à Mique(enfants/adultes). - 11h : messe en plein air au Port. - 14h30 : Concours amical de Pétanque en doublette au Port. - 20h : repas gourmand. - 21h : bal animé. - 22h30 : grand feu d'artifice.
18 août	Théâtre en balade par l'office de tourisme
6 septembre	Vide-grenier au port d'Auvillar
19/20 septembre	Journées du Patrimoine, visites guidées village + musée
3 octobre	AG VCCA-France - repas annuel Célébration des 10 ans de VCCA-France du 27/09 au 07/10
10/11 octobre	Marché des potiers
25 octobre	Marché du goût avec châtaignes grillées et produits du marché
27 novembre	Loto des écoles
12 décembre	Marché de Noël
décembre	Loto des chasseurs
20 décembre	Marché fermier de Noël

PERMANENCE A AUVILLAR

Communiqué du secteur religieux Valence-Auvillar

Mr l'Abbé Claude RAMAROSANDRATANA (Tel 05 63 39 52 00), et Mr l'Abbé Joseph JACOMY (Tel 06 72 46 14 94), informent de la tenue de permanences à Auvillar le premier et troisième jeudi du mois à partir de 9h30.

INSTALLATIONS RUE MARCHET

Entre le 9bis et le 11 de la rue Marchet, on trouve maintenant un lieu de réparation des corps et un lieu de zen attitude !

Depuis le 1er décembre, **Gregory Martin masseur kinésithérapeute et ostéopathe** est installé au 9bis, tout près de **Stéphanie Couchinoux sophrologue** installée elle depuis l'automne.

Grégory Martin est joignable au 05 63 94 34 79

Stéphanie Couchinoux est joignable au 06 83 09 51 37

Bienvenue à ces deux thérapeutes.

Auwillar en Image



Auvillar en Image



AVEVILLAR 2015
Lucie Romere
Perrine Ema
SFA Alban
Societe Culturelle